

## **Compte rendu de la réunion du 19 juin 2020 à 19 h**

Le conseil municipal s'est réuni le 19 juin 2020 à 19 h à la salle des fêtes sous la Présidence de M. Daniel Chevée, Maire.

Présents : M. Daniel Chevée, Mme Chantal Bacle, M. Ahmed Oussibla, Mme Annick Haye, M. Michel Lemonnier, Mme Nelly Slater, M. Pascal Georges, M. Patrice Fabre, M. Philippe Pitel, Mme Amandine Pierson, Mme Emilie Courtois, Mme Virgine Guyon-Daniel, , Mme Tiffany Bigeault

Absents excusés : M. Philippe Amchin (pouvoir à Mme Chantal BACLE) et M. Damien Dos Anjos  
Mme Tiffany Bigeault est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2020 a été transmis avec la convocation.

Des modifications ont été effectuées au niveau des commissions : Mme Bacle au lieu de Mme Haye, présidente de la commission Vie à la campagne. Le prénom de Mme Guyon-Daniel est Virginie (au lieu de Véronique)

Le compte rendu de la réunion sera diffusé après la validation par le conseil municipal. Ce dernier approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 5 juin 2020.

### **- Piscine : ouverture saison 2020**

L'entreprise Azenco doit procéder à la remise en état de la couverture avant l'ouverture. Le règlement intérieur de la piscine doit être modifié afin d'appliquer les gestes barrières relatifs au Covid 19. (D2020.06.19.001). Le règlement est joint en annexe. Monsieur le Maire prévoit l'obligation du port d'un bonnet de bain. Il faudra également modifier l'arrêté de régie puisqu'il faut intégrer la possibilité de payer en carte bleue et la vente des bonnets de bain. (D2020.06.19.002). Ces deux décisions sont validées à l'unanimité.

### **Recrutements**

L'ouverture de la piscine oblige le recrutement d'un maître nageur, d'un agent d'accueil pour tenir la caisse et un agent pour l'entretien des douches et sanitaires. M. le Maire est autorisé à procéder aux recrutements.

### **vote des tarifs 2020**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2019 et propose au conseil municipal de voter les tarifs 2020. Il est ajouté un tarif pour la vente de bonnets de bain. Monsieur le Maire précise que les transats et parasols ne pourront pas être loués cette année.

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité les tarifs ci-dessous

<b>Entrées journalières</b>	Tarif 2019	tarif 2020
moins de trois ans	gratuit	gratuit
enfant de 3 à 15 ans	1,50 €	1.50 €
adultes à partir de 16 ans	3,00 €	3.00 €
visiteurs	1,00 €	1.00 €
<b>cartes de 10 entrées</b>		
enfants	10,00 €	12.00 €
adultes	23,00 €	25.00 €
<b>bonnet de bain</b>		.00 €

**Régie Eau : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable pour l'année**

Un exemplaire du rapport est transmis à chaque conseiller.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Trois fuites d'eau sur le réseau ont été réparées en 2019 contre 11 en 2018, de ce fait, le volume d'eau prélevé à la station a très largement diminué de 16.78 %. La consommation d'eau a augmenté pour les bâtiments communaux (piscine). Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 92.34 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 0.41 m<sup>3</sup>/km/j pour cette année, contre 1.53 en 2018.

Le prix d'un m<sup>3</sup> d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 1,739 euros TTC.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du rapport présenté. Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil municipal décide d'adopter le rapport présenté à l'unanimité.

### **Vote des tarifs 01/07/2020 au 31/06/2021 D2020.06.19.006**

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Rappel des tarifs actuels :                   abonnement    : 73 € HT  
  Le m3                : 1.04 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- abonnement       : 74 € HT  
- Le m3                : 1.06 € HT

En 2026, la compétence eau et assainissement sera une compétence de la Communauté de Communes.

De nombreuses questions sont posées : quelle gestion pour 2026 ? Qui bénéficiera de la bonne gestion de notre régie ?

### **Régie Assainissement : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Assainissement pour l'année 2019**

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller.

Il est présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'arrêté 21 juillet 2015 est respecté. Cependant, le récépissé de déclaration du 4 février 1994 n'est pas respecté pour le paramètre phosphore

En effet, l'injection de chlorure ferrique était à l'arrêt, car la cuve était vide. Il est recommandé à l'exploitant d'anticiper l'approvisionnement en réactif, afin de ne pas avoir de période sans traitement. Pour rappel, des travaux sur le réseau sont à prévoir rue Ernest Sagot et dans le secteur de la Donnette.

Le prix d'un m3 d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 2,47 euros TTC pour 2019.

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du rapport présenté. Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'assainissement présenté.

### **Vote des tarifs 01/07/2020 au 31/06/2021**

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Rappel des tarifs actuels : abonnement                    : 91 € HT  
  Le m3                                1.31€ HT

Le conseil municipal décide de fixer à l'unanimité les tarifs suivants

abonnement       : 92 € HT  
Le m3                : 1.34 € HT

**Petit journal** : un devis a été établi pour une parution en couleur soit 2691 € pour 48 pages. Mme Slater va essayer de modifier les couleurs afin d'avoir quelques pages monochromes

**Ecoles** : des échanges ont eu lieu au sein de la communauté de communes avec les Directeurs des écoles pour la réouverture des écoles.

**Centre de loisirs** : 40 personnes au lieu de 80 l'an dernier pour le centre de loisirs mis en place cet été à Bretoncelles.

**Restaurant scolaire** : le self est arrêté (geste barrière), trois services ont été mis en place entraînant une amplitude de repas importante.

**CDC, réunion le 22 juin.** C'est une obligation d'informer les cm de la note de synthèse, compte rendu et ordre du jour. Les conseillers municipaux sont invités aux réunions, et les conseillers communautaires sont convoqués. Si des conseillers municipaux souhaitent y assister, ils doivent envoyer très rapidement un mail car il n'y a que 10 places pour le grand public.

**CDC** : L'installation du futur conseil communautaire aura lieu le 10 juillet.

**MAM** : le permis de construire doit être déposé la semaine prochaine par le cabinet Deschamps, architecte.

**Cimetière**: le précédent conseil municipal a décidé de la réfection du mur du cimetière. Le chef de chantier viendra expliquer à Monsieur le Maire le devis établi.

**Bibliothèque** : recherche de bénévoles pour la bibliothèque

**Lettre envoyée au Conseil Départemental concernant la réfection des routes**, elle sera publiée dans le Petit Journal.

**Commissions communales** : Monsieur le Maire remet à chaque président une feuille de route par rapport à la commission dont il a la charge. Les priorités : la sécurité, les associations et le développement économique.

**Animation culturelle** : Erwan FOUQUET propose une nouvelle saison culturelle. Déficit de 8000 euros sur la précédente saison culturelle qui s'est arrêtée prématurément.

Une association prendrait en charge l'organisation de la saison cinéma avec quelques spectacles vivants. La recette est pour l'association

Le cout résiduel est estimé à 8700 € pour 24 représentations par an. L'association se déplace 12 fois (un film l'après midi et un le soir). Abandon de la restauration, filtrage à l'entrée pour connaître d'où viennent les spectateurs. Amélioration de la publicité (panneaupocket), animation 1 h avant le spectacle (présentation d'artistes bretoncellois). Les cinémas aux alentours doivent donner leur accord pour la diffusion de films récents à Bretoncelles.

**Animation musicale le 26 juillet 17 h karaoké en live**

**Économie sociale et solidaire** : Une association «pousses solidaires» vient d'être créée à Bretoncelles. Gaëlle Degortes en est la présidente. Elle recherche un terrain de 1000 m<sup>2</sup> minimum avec un point d'eau

**L'espérance La Madeleine Bouvet** : l'entrevue avec le Maire de La Madeleine Bouvet a eu lieu. M. Le Maire a également rencontré l'adjudant Leroux qui a découvert l'affaire de l'Espérance et a promis de s'en occuper

**Problème d'ordures ménagères** : le conteneur de barré déborde. La collecte n'avait pas été assurée. Au bas des aunais des sacs sont restés sur le bas côté

**Indemnités des élus** : l'information a circulé très rapidement sur l'augmentation des indemnités des élus. M. le Maire indique que comparativement aux autres communes, les indemnités votées sont bien en dessous des indemnités possibles.

Une idée est cherchée pour remercier la directrice de l'école et les instituteurs qui ont assuré la réouverture des écoles après le confinement

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 17 juillet 2020 à 19 h